

#07 JUIN



Pôlenergie

La Newsletter



@POLENERGIE

POLENERGIE.ORG

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : LE COLLECTIF COMME MOTEUR DE LA TRANSITION DES ENTREPRISES



**Les Contrats
de Chaleur
Renouvelable
territoriaux : le Fonds
Chaleur ADEME dans**

03

**Loi DDADUE : pourquoi
les entreprises doivent
anticiper dès maintenant ?**

05

**Interview avec Anne-
Sophie Bailbled,
directrice transition
environnementale au
Crédit Mutuel Arkea**

07

NOUVEAUX ADHÉRENTS
HEXANA
NOC ENERGY SERVICES



04



05



06



08

Les Contrats de Chaleur Renouvelable territoriaux : le Fonds Chaleur ADEME dans les territoires. Porteurs de projets, candidatez !	03
Loi DDADUE : pourquoi les entreprises doivent anticiper dès maintenant ?	05
Dérèglement climatique : le collectif comme moteur de la transition des entreprises	06
Interview avec Anne-Sophie Bailbled, directrice transition environnementale chez Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels	07
Aperçu des opportunités de financement en cours	08
Appels à projets et opportunités	09

NOUVEAUX ADHÉRENTS

HEXANA

Lauréat France 2030 "Réacteurs Nucléaires Innovants", HEXANA développe un réacteur nucléaire modulaire innovant afin de proposer une énergie bas-carbone, durable et compétitive.

NOC ENERGY SERVICES

Société de technologie industrielle dont l'objectif est d'accélérer la transition vers des systèmes énergétiques plus propres. Elle réunit son expertise en matière d'électrification et de procédés thermiques pour aider l'industrie lourde à s'orienter vers des opérations plus durables.

AGENDA

JUIN

18 RÉNOVATION HORS-SITE : UN LYCÉE SE TRANSFORME À GRANDE VITESSE GRÂCE À L'INDUSTRIALISATION BAS CARBONE

Hors-site, matériaux biosourcés et performance énergétique : à Bapaume, la rénovation de l'Institut Saint-Éloi s'impose comme une opération pilote. Une visite de chantier hors-site permettra de découvrir concrètement les solutions mises en œuvre dans le cadre du projet DEMETER.

Rendez-vous le 18 juin de 9h à 12h à Bapaume. Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

23 WEBINAIRE ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE

Pôlenergie vous invite à un webinaire dédié à l'électrification industrielle : enjeux énergétiques, solutions techniques et leviers de financement pour accompagner la décarbonation de vos sites industriels. Cet événement s'adresse aux industriels et acteurs engagés dans la transition énergétique.

Rendez-vous le 23 juin sur Livestorm. Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

24 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PÔLÉNERGIE

Pôlenergie vous donne rendez-vous pour son Assemblée générale en visio : bilan des activités de Pôlenergie en 2025, élections des nouveaux membres du Conseil d'Administration et perspectives des actions 2026.

25 CLUB PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

GRDF, CD2E, Pôlenergie, l'AICVF Hauts-de-France et l'ATEE vous invitent pour une journée dédiée à l'optimisation énergétique des chaufferies : retours d'expériences, bonnes pratiques et solutions techniques au programme.

Rendez-vous le 25 juin à Loos-en-Gohelle. Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

LES CONTRATS DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAUX : LE FONDS CHALEUR ADEME DANS LES TERRITOIRES. PORTEURS DE PROJETS, CANDIDATEZ !



Pour massifier le développement des énergies renouvelables thermiques ou de récupération, la Métropole Européenne de Lille (59), le SCOT GRAND DOUAISIS (59), la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (62), Territoire d'Énergie Somme (80) et les syndicats d'Énergie de l'Oise (60), avec le soutien financier de l'ADEME, portent des contrats de chaleur renouvelable territorial (CCRT), un dispositif pour accompagner les études et les investissements. Explications, retour d'expérience et contacts.

Un contrat de chaleur renouvelable territorial pour un avenir durable

Face aux défis de la transition énergétique, le réseau régional des CCRT se déploie en Hauts-de-France.

Ce dispositif, financé par l'ADEME, vise à accompagner financièrement et techniquement tous les acteurs (hors particuliers) souhaitant produire des énergies renouvelables thermiques. Il permet de subventionner les études de faisabilité (pour valider la pertinence technique et économique) et ensuite (lors d'un second dépôt) les travaux d'installation. Pour les études, ce financement peut aller de 50 à 70 % du montant total tandis que pour les travaux, le financement s'établit selon les barèmes forfaitaires du Fonds Chaleur ADEME.

Les énergies éligibles au dispositif sont les suivantes :

- la valorisation de la chaleur fatale, récupération de la chaleur perdue par des processus industriels ou des équipements (comme les data centers ou les stations d'épuration) ;
- la géothermie, valorisation de la chaleur du

sous-sol (sur sondes ou sur nappe) ;

- le solaire thermique, production d'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie du soleil ;
- la biomasse, chaudières à bois (plaquettes, granulés...).

Un outil de proximité au service de la décarbonation

En confiant l'animation du dispositif à des acteurs locaux, l'ADEME s'assure de fournir aux porteurs de projet des interlocuteurs au plus près de leurs préoccupations. Depuis 2023, ce sont plusieurs dizaines de projets qui ont bénéficié d'un soutien pour la chaleur renouvelable.

Le Contrat de chaleur renouvelable a permis d'accompagner ces projets lauréats :

1. Récupération de chaleur fatale d'un tunnel de séchage (59)

Afin de réduire sa consommation de gaz naturel, une entreprise spécialisée dans les produits d'emballage prévoit de récupérer la chaleur fatale du système de séchage de ses produits. Concrètement, cela implique la mise en place d'un échangeur de chaleur permettant de préchauffer l'air neuf entrant lors des phases de déshumidification.

- » Chaleur fatale récupérée = 104 MWh/an
- » Coût du projet = 51 969,57 €
- » Montant maximum de l'aide = 15 590,87 € (taux d'aide : 30 %)

2. Construction d'une chaufferie au bois déchiqueté pour la SCI Charley (80)

La SCI Charley a conçu et mis en place une chaufferie biomasse pour le chauffage de son

gîte en lieu et place d'une chaufferie fioul. L'entreprise s'est portée vers le bois déchiqueté car elle peut valoriser une ressource disponible sur son propre terrain ainsi qu'une ressource locale disponible en quantité suffisante.

Afin de rendre le bâtiment plus performant, des travaux complémentaires ont été réalisés pour isoler les combles et les murs intérieurs.

- » Énergie valorisée par la biomasse = 93 MWh/an
- » Coût du projet (chauffage uniquement) = 108 630 €
- » Montant maximum de l'aide = 39 060 € (taux d'aide : 36%)

3. Installation d'une thermofrigopompe sur la piscine communautaire à Aniche (59)

Cœur d'Ostrevent Agglo a décidé la **construction d'une piscine communautaire** à Aniche afin de répondre à un triple besoin : l'apprentissage du savoir-nager pour les élèves, la pratique sportive pour les associations et l'accès aux loisirs pour la population ; l'étude d'opportunité réalisée par le SCOT GRAND DOUAISIS a montré un potentiel exploitable de la nappe pour couvrir les besoins de chaleur et de déshumidification de l'équipement. L'étude de faisabilité et l'investissement dans une thermofrigopompe permettant la **production simultanée de chaud et de froid** ont été accompagnés techniquement et financièrement par le CCRT.

- » Production d'énergie renouvelable = 1 796 MWh/an
- » Coût du projet = 574 900 € (investissement)
- » Montant maximum de l'aide = 230 000 € (taux d'aide : 40%)

4. Investissement géothermie sur sonde et chaussée thermoactive pour la salle des sports Quartiers Maillebois de Longuenesse (62)

Dans le cadre de son projet de construction / rénovation de sa salle de sport et d'une école adjacente, la commune de Longuenesse a souhaité regrouper le système de chauffage de ces bâtiments et passer à une énergie renouvelable, dans le but de réduire sa facture énergétique et disposer d'un système plus vertueux pour l'environnement. À l'issue des études, il s'est avéré qu'une solution de géothermie sur sondes verticales était pertinente pour le projet. La géothermie est dimensionnée pour répondre à environ **92 % des besoins des bâtiments.**

- » Production d'énergie renouvelable = 324 MWh/an
- » Coût du projet = 975 116 € (investissement)
- » Taux d'aide publique = 78,45 %
- » Montant maximum de l'aide ADEME = 324 000 €
- » Montant maximum de l'aide FEDER = 440 000 €

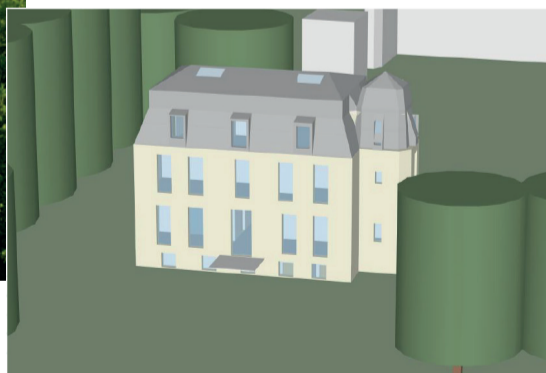
5. Mise en place d'une installation solaire thermique pour le Centre Espoir à Lezennes (59)

L'Espoir est un centre spécialisé de rééducation et de réadaptation fonctionnelle. Il propose une large gamme de services de soins, dont des équipements de balnéothérapie. Une étude de faisabilité financée par le CCRT a permis de confirmer l'intérêt du solaire thermique pour les besoins d'eau chaude sanitaire pour la balnéothérapie. Le centre a donc opté pour la mise en place d'une installation solaire thermique incluant **170 m²** de capteurs pour chauffer deux bassins, le bassin de rééducation de 125 m³ et le bassin de nage de 175 m³.

- » Production d'énergie renouvelable = 192 MWh/an
- » Coût du projet = 224 221,79 € (investissement) + 6 300 € (étude)
- » Montant maximum de l'aide = 145 920 € (investissement) + 5 040 € (étude)



SCI Charley



Centre Espoir à Lezennes



Ensemble, œuvrons pour un territoire plus durable !

Tous les porteurs de projet avec des besoins de chaleur ou de froid sont invités à candidater pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier. **Rapprochez-vous de votre interlocuteur local sans tarder.** Les opérations déjà engagées ne peuvent être prises en considération dans la demande d'aide.

Vous êtes situé :

Sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille :

- contact - enr@lillemetropole.fr

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer :

- contact - matthieu.delplace@ca-psy.org

Sur le territoire du Grand Douaisis (Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent Agglo) :

- contact - secretariat@grand-douaisis.org

Sur le territoire de Territoire d'Énergie Somme :

- contact - theo.klaus@te80.fr

Sur le territoire des syndicats d'énergie de l'Oise :

- contact - g.caron@se60.fr

À noter: le territoire du Pas de Calais a lui aussi sollicité le portage d'un CCRT à travers la Fédération de l'énergie du Pas de Calais (FDE 62) auprès de l'ADEME, le retour de notification de l'ADEME est attendu courant d'année 2026.



LOI DDADUE : POURQUOI LES ENTREPRISES DOIVENT ANTICIPER DÈS MAINTENANT ?



Depuis octobre 2025, la loi DDADUE fait évoluer les obligations énergétiques des entreprises : elles ne dépendent plus de leur taille, mais de leur consommation énergétique réelle. Transposant la directive européenne EED 2023/1791, cette évolution impose d'anticiper dès maintenant les audits et certifications à venir dès octobre 2026. Pour les entreprises des Hauts-de-France, elle ne doit pas être perçue comme une simple contrainte administrative, mais comme un levier de décarbonation et de performance économique.

Un changement de paradigme : la consommation comme unique critère

Jusqu'alors basé sur le triptyque effectif / chiffre d'affaires / bilan, le périmètre d'application de l'obligation réglementaire évolue. Depuis le 1er octobre 2025, seul le volume de consommation d'énergie finale détermine l'assujettissement d'une entreprise. Ce volume est calculé sur la moyenne des trois dernières années et consolidé à l'échelle du SIREN (sauf pour les data centers).

Deux seuils distincts rythment désormais les obligations des entreprises :

- **Seuil 1 (2,75 GWh/an)** : l'entreprise doit réaliser un audit énergétique conforme à la norme NF EN 16247. Le premier audit doit être terminé avant le 11 octobre 2026, puis renouvelé tous les 4 ans. Il convient de prévoir un délai de 6 à 12 mois pour la réalisation complète de la prestation, selon le niveau d'implication interne et la maturité de l'entreprise.
- **Seuil 2 (23,6 GWh/an)** : l'obligation se porte sur la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie (SMEn) certifié ISO 50001 avant le 11 octobre 2027. Cette certification, délivrée par un organisme accrédité, dispense automatiquement de l'audit énergétique réglementaire.

Au-delà du rapport : l'obligation de résultats et de mise en œuvre

La loi DDADUE ne se contente pas d'exiger un diagnostic ; elle impose une dynamique

d'amélioration continue. Le rapport d'audit doit désormais intégrer un plan de mesurage formalisé, sans quoi il risque la non-conformité.

Plus significatif encore, le texte impose la mise en œuvre effective des recommandations dont le temps de retour sur investissement est inférieur ou égal à 3 ans, dans un délai de 3 ans suivant la remise du rapport.

Cependant, des dérogations existent concernant l'obligation d'audit pour :

- Les sites déjà certifiés ISO 50001 couvrant au moins 80 % de leurs consommations énergétiques.
- Les sites certifiés ISO 14001, à condition que ce système intègre un audit énergétique conforme aux exigences réglementaires.

Le non-respect de ces obligations expose les entreprises à des sanctions financières pouvant atteindre 2 % du chiffre d'affaires annuel HT, portées à 4 % en cas de récidive.

Concernant les sites soumis aux quotas carbone (EU ETS), ils sont exemptés de la mise en œuvre des recommandations dont le TRI est inférieur à 3 ans s'ils mettent en place d'autres mesures de réduction des émissions de GES équivalentes, ou si le coût des investissements est jugé disproportionné. En cas de non-respect, ils s'exposent à une réduction de 20 % de leur allocation de quotas gratuits.

L'audit énergétique : la base du reporting extra-financier et de la stratégie de performance industrielle

Dans un contexte de durcissement des exigences environnementales (CSRD, décret tertiaire), les données alimentent directement les indicateurs de performance ESG attendus par les investisseurs et les marchés publics.

Pour réussir ces études, nos intervenants s'accordent sur plusieurs facteurs clés de succès :

- **La qualité de la donnée** : un historique de factures fiable et un sous-comptage précis ;
- **L'implication terrain** : les équipes opérationnelles doivent être associées dès

le cadrage ;

- **Le pilotage stratégique** : la direction doit s'emparer du sujet pour transformer l'obligation réglementaire en un plan d'investissement pertinent.

Que ce soit par l'audit énergétique ou la certification ISO 50001, l'objectif est clair : structurer une démarche pérenne de sobriété et d'efficacité énergétique. L'enjeu n'est donc pas seulement d'être conforme, mais de transformer cette obligation en véritable feuille de route énergétique.

Retour d'expérience : la certification ISO 50001 chez Daudruy

L'entreprise Daudruy, acteur majeur du secteur agroalimentaire, illustre parfaitement cette démarche. Consommant près de 110 GWh/an, le groupe s'est certifié ISO 50001 pour structurer sa transition. Si la démarche s'est révélée chronophage, nécessitant la mise en place d'un logiciel de suivi, d'un plan de comptage important et d'une équipe énergie dédiée, les bénéfices sont déjà là.

Daudruy souligne notamment une remise en question collective régulière, le déploiement d'indices de performance énergétique fiables et une justification plus robuste des investissements, grâce aux mesures concrètes. Par exemple, l'analyse fine des usages a révélé un potentiel de sobriété significatif lié aux pratiques opérationnelles. La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation, sans CAPEX, devraient permettre une baisse de près de 3% des consommations dès 2026, soit environ 3 GWh.

En résumé : les chiffres clés à retenir :

- **2,75 GWh/an** : seuil de consommation à partir duquel l'audit énergétique devient obligatoire.
- **11 octobre 2026** : date limite pour la réalisation du premier audit.
- **4 ans** : périodicité de renouvellement de l'audit.
- **6 à 12 mois** : durée moyenne à prévoir pour la réalisation d'un audit.
- **23,6 GWh/an** : seuil imposant la certification ISO 50001 avant le 11 octobre 2027.
- **2 % à 4 %** : montant des sanctions financières possibles en cas de non-conformité (sur le CA HT).

Pour visualiser le replay du webinaire "Tout savoir sur la loi DDADUE, cliquez [ici](#).

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : LE COLLECTIF COMME MOTEUR DE LA TRANSITION DES ENTREPRISES



Le 28 avril dernier, à l'occasion de la Matinale Climat organisée en région AuRA par WeCount, une question fondamentale a été soulevée : face à l'urgence, comment accélérer la mise en action des acteurs économiques ? Le constat est sans appel. Qu'il s'agisse d'atténuer nos émissions ou de nous adapter aux chocs climatiques à venir, l'entreprise isolée se heurte rapidement à un plafond de verre. C'est ici que les réseaux, pôles et fédérations entrent en jeu, s'imposant comme la véritable clé de voûte d'une transition réussie.

Un constat : la complexité freine l'action individuelle

Le chemin vers la décarbonation est pavé de défis techniques, réglementaires et financiers. Une entreprise qui s'engage seule dans cette démarche doit souvent avancer à l'aveugle : comment réaliser un bilan carbone pertinent ? Quelles technologies privilégier ? Comment mobiliser des financements régionaux ou européens (comme le FRATRI ou le FEDER) ?

Face à cette densité d'informations, le risque d'inertie est fort. Les dirigeants, souvent accaparés par l'opérationnel, manquent de temps pour défricher ces sujets complexes. C'est précisément pour lever ce frein que la **mobilisation sectorielle et territoriale** démontre toute son efficacité.

Trois leviers majeurs portés par les dynamiques de réseau

L'analyse des retours d'expérience partagés lors de cette matinale permet d'identifier **trois rôles indispensables joués par les collectifs d'entreprises** :

1. Centraliser et décrypter l'information stratégique

La première vocation d'un réseau est d'agir

comme un **filtre intelligent**. En mutualisant la veille réglementaire et technologique, la fédération permet aux entreprises d'accéder à une **information fiable, digeste et directement applicable à leur secteur**. Plutôt que de voir chaque acteur payer pour des études de faisabilité similaires, le collectif centralise les données, identifie les risques de transition propres à la filière, et met à disposition une "boîte à outils" commune. **L'économie de temps et de ressources est immédiate.**

2. Mutualiser les bonnes pratiques de terrain

La transition énergétique ne repose pas uniquement sur l'innovation de rupture, elle s'appuie aussi largement sur le déploiement de solutions qui fonctionnent déjà. **Regrouper les acteurs d'une même filière permet d'organiser un transfert de compétences inestimable.** Une méthode d'optimisation énergétique validée par une usine du territoire, ou une stratégie de sécurisation des approvisionnements face aux risques climatiques physiques, peut ainsi bénéficier à l'ensemble de la chaîne de valeur. Il ne s'agit plus de réinventer la roue, mais de la faire tourner plus vite, ensemble.

3. Déclencher une véritable émulation collective

C'est sans doute le levier le plus puissant, bien qu'immatériel. La décarbonation impose de profonds changements de modèle d'affaires, ce qui génère inévitablement des doutes et des résistances. **Le réseau offre un espace de confiance où les dirigeants réalisent que leurs pairs rencontrent exactement les mêmes obstacles technologiques ou humains.** Partager ces difficultés décomplexifie l'action. Plus encore, voir un concurrent ou un partenaire franchir un cap avec succès crée un effet d'entraînement majeur : **la réussite des uns donne aux autres l'impulsion nécessaire pour se dépasser.**

L'ancrage territorial : le bon périmètre pour agir

Pourquoi privilégier une approche locale ? Si les objectifs climatiques sont mondiaux, les conséquences et les solutions, elles, sont profondément locales. Les entreprises d'une même région partagent les mêmes infrastructures (réseaux de chaleur, transports), le même bassin d'emploi et sont exposées aux mêmes vulnérabilités climatiques (inondations, canicules). Mobiliser à l'échelle des Hauts-de-France, c'est s'assurer que les stratégies d'adaptation développées sont en adéquation totale avec la réalité géographique et le tissu industriel de notre région. C'est passer d'une écologie théorique à une résilience de territoire.

Une "coopétition" nécessaire pour l'avenir

Atteindre nos objectifs climatiques à horizon 2030 (et au-delà) ne pourra pas se faire dans une logique de compétition classique, où chacun garde jalousement ses avancées environnementales. **Le dérèglement climatique impose un nouveau paradigme : celui de la "coopétition".**

Les entreprises resteront concurrentes sur leurs marchés, mais doivent impérativement coopérer sur le socle commun de la transition écologique. **En animant cette dynamique de filière, en croisant les expertises et en favorisant l'intelligence collective, Pôlénergie s'inscrit pleinement dans cette mission : faire de la transition non pas une contrainte subie individuellement, mais un projet de compétitivité partagé.**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site internet](https://www.polenergie.org) de Pôlénergie ou contactez-nous à l'adresse : contact@polenergie.org.

INTERVIEW AVEC ANNE-SOPHIE BAILBLED, DIRECTRICE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE CHEZ ARKÉA BANQUE ENTREPRISES & INSTITUTIONNELS

Dans un monde où les chocs énergétiques se multiplient, comment la filière EnR s'adapte-t-elle à ces nouvelles réalités ?

La crise gazière européenne, la reprise post-Covid, puis les tensions géopolitiques ont fait monter la volatilité des prix de l'électricité et du gaz. **Cette incertitude accélère la demande d'actifs décarbonés et de schémas qui sécurisent le coût de l'énergie sur la durée** (PPA, autoconsommation, stockage).

Le rythme d'industrialisation solaire/éolien bute sur des délais de raccordement et de renforcement des réseaux, ce qui favorise des modèles distribués (toitures, ombrières, autoconsommation individuelle et collective) et des solutions locales d'optimisation/efficacité énergétique.

La hausse des taux a relevé les exigences de rentabilité et renforcé l'importance des structures de dette adaptées, des maturités longues et d'indicateurs extra-financiers bien définis pour sécuriser les financements.

Conséquences pour la filière : montée en puissance des projets décentralisés, besoin d'ingénierie financière plus fine (contrats à long terme, structuration des risques volume/prix), diversification vers le biogaz/valorisation des déchets, et priorité aux projets améliorant l'empreinte énergétique des sites (industrie, tertiaire, collectivités).

Comment appréhendez-vous l'arrivée massive des solutions de stockage (BESS) ?

L'autoconsommation avec stockage représente **une solution concrète et adaptée aux enjeux actuels**. Ce modèle permet d'anticiper les défis énergétiques de demain avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui. Il favorise une **gestion intelligente et décentralisée de l'énergie**, au plus près des besoins des territoires, tout en créant des synergies entre acteurs locaux. Financer ces projets demande une approche au cas par cas, car leurs risques sont plus complexes à évaluer que ceux des grandes centrales photovoltaïques classiques. Mais c'est précisément cette capacité d'adaptation qui fera la force de la filière, en lui permettant d'innover et de se structurer durablement.

Pour soutenir cette dynamique, nous avons besoin de visibilité, de stabilité réglementaire, et surtout, que les acteurs publics facilitent les raccordements et encouragent le financement de ces solutions d'autoconsommation collective.



C'est un enjeu clé pour accompagner la transition énergétique, dynamiser l'économie locale et accélérer la sortie des énergies fossiles.

Comment le Crédit Mutuel Arkéa accompagne la transition ?

La filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa, **Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels**, dédiée au financement des entreprises, des acteurs publics locaux et des professionnels de l'immobilier, **s'affirme comme une banque de référence dans le paysage du financement des énergies renouvelables en France**, avec 1 Md€ d'encours au sein de sa Direction de la Transition Environnementale (2024). Et la tendance n'est pas au renoncement.

Créée en 2022, à qui s'adresse la Direction de la Transition Environnementale (DTE) d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ?

Composée de 5 experts au démarrage, elle compte aujourd'hui 12 collaborateurs. Cette équipe commerciale à part entière travaille main dans la main avec les chargés d'affaires de la banque. Elle est en mesure de proposer un coverage global sur tous les sujets liés aux financements de transition. L'expertise de notre Direction de la Transition Environnementale, composée de spécialistes en ingénierie financière, combinée à la proximité de nos chargés d'affaires, nous permet d'apporter un **accompagnement global** à tous nos clients sur ces sujets qui ne sont pas réservés aux entreprises dont c'est l'objet social.

Quels sont vos secteurs de prédilection ?

Les activités solaire et éolien représentent une partie importante de notre activité avec de très beaux projets partout en France. Récemment,

notre client Enoé a bouclé un financement de **100 M€** destiné à la construction de **347 centrales photovoltaïques** qui permettront d'alimenter près de 18 000 foyers par an. L'AREC Occitanie a finalisé la levée de fonds pour son portefeuille OO2, soit **47 ombrières** produisant **11 MWh**. Dans les Hauts-de-France, TTR Energy a clôturé un financement bancaire senior de **74 M€** pour le parc éolien de Tortille, qui fournira **115 GWh** d'électricité renouvelable par an.

Néanmoins nous avons opéré depuis quelques années une **diversification** de notre deal flow afin d'être actifs sur d'autres sujets tels que la **valorisation des déchets, les projets biogaz, les biocarburants...** Et les projets ne manquent pas ! En mars dernier, CVE Biogaz a sécurisé **45,2 M€** pour trois unités développant le biométhane en Bretagne, dans le Grand Est et dans l'Allier, pour une production totale de **86 GWh** annuels.

Ces réalisations témoignent de notre capacité à structurer et financer des projets diversifiés, de la plus petite ombrière à la grande centrale, en lien étroit avec les collectivités et les industriels locaux. Et nous avons pour ambition de mettre l'accent sur des sujets plus industriels liés à l'efficacité énergétique et à la décarbonation.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site internet](#) d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

APERCU DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT EN COURS



1. Appels à projets LIFE 2026 : des opportunités pour la décarbonation industrielle et les territoires

Le programme LIFE est l'instrument européen dédié à l'environnement et à l'action climatique (5,43 Md€ sur la période 2021-2027). **Plutôt que les investissements industriels lourds, il finance des projets pilotes, de démonstration et de coordination qui lèvent les freins au déploiement de solutions bas-carbone.**

Plusieurs thématiques de l'appel à projets 2026 peuvent intéresser industriels, acteurs de la chaîne de valeur énergétique et collectivités :

- **Climate Change Mitigation (SAP)** (jusqu'à 60 % de cofinancement), démonstration de technologies bas-carbone, efficacité énergétique des procédés, mobilité zéro émission, CCUS, gaz fluorés. Date limite de dépôt : le 22 septembre 2026 ;
- **INDUSTRY (Clean Energy Transition)** (jusqu'à 95 % de cofinancement), structurer la coopération entre industriels et fournisseurs de technologies bas-carbone, ou entre industriels d'un même territoire pour mutualiser énergie, chaleur fatale et investissements. Date limite de dépôt : le 16 septembre 2026 ;
- **HEATCOOLPLAN (Clean Energy Transition)** (jusqu'à 95 % de cofinancement), appui aux collectivités locales et régionales pour élaborer des plans territoriaux de chauffage et de refroidissement intégrés – identification du potentiel d'énergies renouvelables (EnR) locales et de chaleur fatale, planification, financement, concertation. Date limite de dépôt : le 16 septembre 2026 ;

- **PDA (Clean Energy Transition)** (jusqu'à 95 %), assistance technique, juridique et financière à des porteurs publics ou privés (collectivités, agences de l'énergie, industriels, clusters) pour transformer un portefeuille de projets d'efficacité énergétique et d'EnR en investissements effectivement engagés. Date limite de dépôt : le 16 septembre 2026. Détail des appels et conditions d'éligibilité sur le site de la CINEA.

2. Appels à Projets Horizon Europe : soutien de la R&D dans le Clean Industrial Deal

Les 2 AAP Horizon du Clean Industrial Deal ont pour objectif de soutenir des projets de démonstration et d'innovation visant la **décarbonation profonde des procédés industriels intensifs**.

HORIZON-CID-2026-01-01 : DECARBONATION DES INDUSTRIES INTENSIVES

L'AAP finance des projets de démonstration visant la **décarbonation des procédés industriels à forte intensité énergétique** :

- CCUS dans l'industrie ;
- énergies propres dans l'industrie (électrification, hydrogène, récupération de chaleur, stockage renouvelable, etc.) ;
- circularité des matériaux et de l'énergie dans les procédés dans l'industrie.

Budget : 125 M€.

Subvention indicative par projet : 15 à 25 M€.

Taux de subvention : 70 % des coûts éligibles. Détail de l'appel et conditions d'éligibilité sur le

site de la CINEA.

HORIZON-CID-2026-01-02 : TECHNOLOGIES PROPRES POUR L'ACTION CLIMATIQUE

L'AAP vise à soutenir le **développement et l'industrialisation de technologies clean tech stratégiques dans un des domaines suivants** :

- systèmes énergétiques net zéro intégrés ;
- technologies de production d'énergie zéro émission ;
- technologies de stockage, carburants renouvelables et CCS.

Budget : 125 M€.

Subvention indicative par projet : 15 – 25 M€.

Taux de subvention : 70 % des coûts éligibles. Détail de l'appel et conditions d'éligibilité sur le site de la CINEA.

Attendus des projets (pour les deux thématiques) :

- innovation forte ;
- évaluation environnementale (type ACV recommandée) ;
- consortium industriel incluant des partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- stratégie de déploiement / mise sur le marché ;
- scalabilité européenne ;
- compétitivité des solutions.

Dates limites : 15 septembre 2026 et septembre 2027.

Section préparée par les spécialistes en financement de la décarbonation chez ERM.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter elise.ravoire@erm.com et aurélie.deshons@erm.com.

APPEL À PROJETS ET OPPORTUNITÉS

Les appels à projets 2026-2027 du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle - REV3 (FRATRI)

Objectifs :

Le FRATRI propose sur la période 2026-2027, les deux appels à projets suivants :

Appel à projets rev3 2026-2027- DECARB - HAUTS-DE-FRANCE.

- Cet appel à projets (AAP) a pour objectif de financer en crédits d'investissement des projets qui contribuent à l'efficacité énergétique du bâti et au développement des énergies renouvelables et de récupération. Deux finalités distinctes : soutenir l'innovation et lever les freins au déploiement de techniques et de filières.
- Bénéficiaires** : collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie, bailleurs sociaux, TPE, PME, associations, établissements privés rendant un service d'intérêt général. Les grandes entreprises sont éligibles uniquement pour les études pré opérationnelles sur des sujets d'innovation.
- Forme** : aide sous forme de subvention jusqu'à 50 % du coût éligible, sans préjudice des règles applicables en matière d'aide d'Etat, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Région, avec un montant maximum de : 50 000 € pour les études pré-opérationnelles et 200 000 € pour les investissements. Le financement d'une étude pré-opérationnelle n'engage pas la Région sur le financement de l'investissement qui pourrait en découler.
- Dates limites pour le dépôt** : 1er dépôt le 30 juin 2026 et 2nd dépôt le 15 décembre 2026.

Appel à projets rev3 : TERRITOIRES - HAUTS-DE-FRANCE 2026-2027.

- Le présent appel à projets vise à favoriser, via des crédits d'investissement, la mise en œuvre de stratégies intégrées pour la transition dans les territoires. Il cible la mobilité durable et l'écologie industrielle territoriale.
- Bénéficiaires** : collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes, associations, entreprises, établissements d'enseignement ou universitaires, syndicats et fédérations d'énergie.
- Forme** : aide sous forme de subvention jusqu'à 50 % du coût éligible, sans préjudice des règles applicables en matière d'aide d'Etat, avec un plafond de 50 000 € de subvention, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Région.
- Dates limites pour le dépôt** : 1er dépôt le 15 septembre 2026 et 2nd dépôt le 15 décembre 2026.

[> En savoir plus](#)

FEDER (OS1.3 action 4) - AAP Ferroviaire et mécanique industrielle

Objectifs :

Cet appel à projets s'inscrit dans le Programme Régional Hauts-de-France FEDER-FSE+FTJ ainsi que dans le Document Opérationnel de Mise en Œuvre (DOMO) qui y est rattaché.

Il s'inscrit plus précisément dans :

- La priorité 3 : Accompagnement des transitions industrielles, économiques (dont RSE) et numériques
- L'objectif spécifique 1.3 : Renforcement de la compétitivité des PME
- L'action 4 : Soutenir la performance et la transition industrielle des PME

Il a pour objectif d'aider les entreprises s'inscrivant dans la chaîne de valeur du ferroviaire ou de la mécanique industrielle proposant une stratégie globale de développement, afin de leur permettre de passer un cap : développement d'un nouveau produit, diversification à de nouveaux marchés, création d'emplois, ...

L'enveloppe allouée pour cet AAP est de 10 000 000 €.

Dates limites pour le dépôt des dossiers :

- 1ère relève : 15 juin 2026 inclus
- 2ème relève : 15 septembre 2026 inclus
- 3ème relève : 15 janvier 2027 inclus
- 4ème relève : 15 mars 2027 inclus

[> En savoir plus](#)

FEDER (OS1.3 action 4) - AAP IAA

Objectifs :

Cet appel à projets s'inscrit dans le Programme Régional Hauts-de-France FEDER-FSE+FTJ ainsi que dans le Document Opérationnel de Mise en Œuvre (DOMO) qui y est rattaché.

Il s'inscrit plus précisément dans :

- La priorité 3 : Accompagnement des transitions industrielles, économiques (dont RSE) et numériques
- L'objectif spécifique 1.3 : Renforcement de la compétitivité des PME
- L'action 4 : Soutenir la performance et la transition industrielle des PME

Il a pour objectif d'aider les entreprises s'inscrivant dans la chaîne de valeur de l'agroalimentaire afin de combler un creux de financement sur les investissements productifs qui ne sont pas particulièrement innovants mais nécessaires pour assurer la performance industrielle de ces PME, que ce soit pour moderniser, diversifier ou massifier leurs activités.

L'enveloppe allouée pour cet AAP est de 10 000 000 €.

Dates limites pour le dépôt des dossiers :

- 1ère relève : 15 juin 2026 inclus
- 2ème relève : 15 septembre 2026 inclus
- 3ème relève : 15 janvier 2027 inclus
- 4ème relève : 15 mars 2027 inclus

[> En savoir plus](#)

Appel d'offres Grands Projets Industriels de Décarbonation 2026

Êtes-vous concerné ?

L'appel d'offres 2026 s'adresse aux entreprises ayant répondu à la consultation publique sur le projet d'appel d'offres, qui s'est déroulée du 25 juin au 24 septembre 2025, ainsi qu'aux candidats non retenus de la version 2024 de l'appel d'offres.

Le détail de l'aide

L'appel d'offres Grands projets industriels de décarbonation (AO GPID) vise à soutenir l'accélération de la décarbonation de l'industrie en France, et le développement des technologies de décarbonation les plus ambitieuses, afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Il doit permettre d'accélérer la décarbonation des secteurs et sites industriels les plus émetteurs et les plus difficiles à décarboner, tout en permettant l'émergence de solutions de décarbonation au meilleur coût.

La mise en place de contrats de financement entre l'État et les industriels lauréats pour les projets sélectionnés permettra la construction et l'exploitation de procédés de production décarbonés ambitieux au sein des installations industrielles les plus émettrices.

Date effective de dépôt des offres

Le dépôt des offres est accepté à compter de la date d'ouverture du dispositif, avec la mise en ligne de l'ensemble des pièces techniques demandées aux candidats et listées en annexe 1 du cahier des charges de l'appel d'offres.

Les modalités de contractualisation et de suivi seront également précisées par la mise en ligne des Conditions générales associées à ce dispositif (mise en ligne à venir).

[> En savoir plus](#)